

RCS : NEVERS  
Code greffe : 5802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00145  
Numéro SIREN : 884 611 252  
Nom ou dénomination : A2-Strat

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 1025

Place de l'Europe  
89000 ST-GEORGES-SUR-  
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

[www.groupe-etc.fr](http://www.groupe-etc.fr)

**SOCIÉTÉ  
DE COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON  
Frédéric VAUTRIN  
Claude BOULIC  
Thierry BISSERON  
Sandra FAORO  
Stéphane DELZAIVE  
Lionel LEBLANC  
Philippe CATTEY  
Laëtitia COURVOISIER  
Audrey LECOQUET  
Christelle NICOLAS  
Marie-Hélène GONCALVES

**SARL Unipersonnelle A2-Strat**  
**3 rue du Mont Givre**  
**58320 POUQUES-LES-EAUX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**  
**Sur les apports effectués par Monsieur Philippe**  
**LEUWERS à la SARL Unipersonnelle A2-Strat**

Laëtitia COURVOISIER  
Commissaire aux Comptes  
Co-gérant SARL ETC AUDIT  
22/05/2024

Place de l'Europe  
89000 ST-GEORGES-SUR-  
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12  
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

[www.groupe-etc.fr](http://www.groupe-etc.fr)

**SOCIÉTÉ  
DE COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON  
Frédéric VAUTRIN  
Claude BOULIC  
Thierry BISSEON  
Sandra FAORO  
Stéphane DELZAIVE  
Lionel LEBLANC  
Philippe CATTEY  
Laëtitia COURVOISIER  
Audrey LECOUEY  
Christelle NICOLAS  
Marie-Hélène GONCALVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES  
APPORTS EFFECTUES PAR MONSIEUR PHILIPPE LEUWERS  
AU PROFIT DE LA SARL Unipersonnelle A2-Strat – 3 Rue du  
Mont Givre – 58 320 POUQUES-LES-EAUX**

En exécution de la mission qui nous été confiée par une décision de l'associé unique de la société A2-STRAT en date du 24 janvier 2024 concernant l'apport en nature, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-14 du code de commerce sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Philippe LEUWERS au profit de la SARL Unipersonnelle A2-Strat.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à créer par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- 1- Présentation de l'opération et description des apports
- 2- Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- 3- Conclusion

**1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

**1.1) PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION EFFECTUÉE ET NATURE DES APPORTS**

Monsieur Philippe LEUWERS, né le 4 avril 1962 à MAZINGARBE (Pas-de-Calais - 62670), de nationalité française demeurant à POUQUES-LES-EAUX (Nièvre - 58320) 545, rue du Mont Givre, envisage de transmettre à la SARL A2-STRAT, la toute propriété des un million trois cent trente-neuf (1 000 339) actions, dont il est propriétaire, dans le capital de la société TECHUSFAR, SAS au capital de 19 311 170 euros dont le siège social est à NIMES (Gard - 30000) 116, allée Norbert Wiener, Arche Bötti 1, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 915 351 597, pour une valeur globale de un million trois cent trente-neuf euros (1 000 339 €).

Place de l'Europe  
89000 ST-GEORGES-SUR-  
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12  
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

[www.groupe-etc.fr](http://www.groupe-etc.fr)

**SOCIÉTÉ  
DE COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON  
Frédéric VAUTRIN  
Claude BOULIC  
Thierry BISSEON  
Sandra FAORO  
Stéphane DELZAIVE  
Lionel LEBLANC  
Philippe CATTEY  
Laëtitia COURVOISIER  
Audrey LECOQUET  
Christelle NICOLAS  
Marie-Hélène GONCALVES

La Société a pour objet, en France directement ou indirectement :

- la prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société civile ou commerciale de droit français non cotée ;
- toutes prestations de services au profit des entreprises de son groupe en matière de gestion, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique, commercial ;
- l'exploitation de tous brevets et marques, notamment sous forme de licence ; et,
- plus généralement, toutes opérations, affaires ou entreprises, financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus relaté ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son industrie ou son commerce en France.

**1.2) EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS**

Pour établir la valeur des apports et leur rémunération, il a été décidé d'utiliser :

- Les comptes annuels établis au 31 décembre 2023 de la SAS TECHUSFAR

En rémunération des apports précités, évalués à un million trois cent trente-neuf euros (1 000 339 €), il sera attribué à Monsieur Philippe LEUWERS un million trois cent trente-neuf (1 000 339) actions d'un euro (1 €) chacune de valeur nominale de la société SARLU A2-STRAT.

**2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes :

- Contrôle de la réalité des apports
- Contrôle de la pertinence des méthodes de valorisation retenue

**3. CONCLUSION**

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 1 000 339 € (un million trois cent trente-neuf euros), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des parts sociales apportées est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

ST GEORGES, le 22 mai 2024

Laëtitia COURVOISIER  
Commissaire aux Apports  
Représentant de la SARL ETC AUDIT

SARL ETC AUDIT